



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/14

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.1

« Décisions budgétaires »

OBJET :
Affectation de résultat de
fonctionnement 2024- 2025

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :
07/04/2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16/04/2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 16/04/2025

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :
PAR PUBLICATION
LE :

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Christophe BRUNEL, Jacques CUNG, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Régine SEJALON, Pierre DELPERIE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent / excusé : Armelle DE RIVOYRE (pouvoir à Mme SEJALON), Myriam MECHRAOUI (pouvoir à M. DELPERIE), Stéphane SAOUMA (pouvoir à M. CUNG), Sabrina MAHIEU

Secrétaire : Régine SEJALON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 042 246.33 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire		
Déficit antérieur reporté		0.00
Excédent antérieur reporté		879 744.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		305 748.00
RESULTAT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT		162 501.45
Résultat cumulé au 31/12/2024		1 042 246.33
A. EXCEDENT AU 31/12/2024		
Affectation obligatoire		0.00
*apurement du déficit		
Déficit résiduel à reporter		0.00
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte	1068	58 341.24
Solde disponible affecté comme suit :		
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*affectation à l'excédent reporté	002	983 905.09
B. DEFICIT AU 31/12/2024		
Déficit résiduel à reporter Budget primitif		0.00

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance
Régine SEJALON

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
PAR DELEGATION
LE : Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2025
(signature)
01221101753-20250414-DE_2025_014-DE

Sejalon



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

Henri Poisson